



Exercice Budgétaire : 2023

Direction : DCAPC

Fonction : 311 ACTIVITES ARTISTIQUES, ACTIONS ET MANIFESTATIONS
CULTURELLES
312 PATRIMOINE

Thème : C07.01 Culture

Objet : Délibération d'orientation de la politique culturelle : un nouvel élan pour la politique culturelle régionale

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 22 juin 2023, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1111-4, L. 1511-2 et L4221,

Vu la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine du 07 juillet 2016 et ses décrets d'application relatifs aux établissements labellisés par l'Etat,

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu la délibération n° 20180831 du Conseil régional du 28 juin 2018 relative à l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République,

Vu le protocole d'accord CPER 2021-2027, adopté par délibération n°2021.00481 du Conseil régional du 4 février 2021,

Vu la délibération n°2022.00628 du Conseil régional du 23 juin 2022 adoptant le Contrat de plan Etat-Région Hauts-de-France 2021-2027,

Vu la délibération n°2021.01314 du Conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°2022.01210 du Conseil régional du 23 juin 2022 adoptant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2023, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°20170049 du Conseil régional du 2 février 2017 relative à l'adoption des orientations de la nouvelle politique culturelle régionale,

Vu la délibération n°20171933 du Conseil régional du 14 et 15 décembre 2017 relative à l'adoption des axes d'intervention de la politique culturelle régionale,

Vu la délibération n°2020.00808 du Conseil régional du 24 septembre 2020 relative à la convention autour d'un Pacte linguistique dans les Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2021.00448 du Conseil régional du 4 février 2021 portant modifications du cadre d'intervention des Aides à la création, restructuration, rénovation de salles de cinéma de la petite et moyenne exploitation (axe 3),

Vu la délibération n°2022.01870 du Conseil régional du 4 février 2021 portant modifications du cadre d'intervention des Aides à la création, restructuration, rénovation de salles de cinéma de la petite et moyenne exploitation (axe 3),

Vu la délibération n°2023.00087 du Conseil régional du 13 avril 2023 relative au soutien à l'emploi de médiateurs culturels des salles de cinéma 2023-2025 (axe 2 –médium),

Vu le rapport avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France intitulé « pour des politiques culturelles inclusives et participatives » adopté lors de son assemblée plénière du 18 octobre 2022,

Vu l'avis émis par la commission Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)

PREAMBULE :

Depuis 2016 et la création des grandes régions, la Région Hauts-de-France s'est positionnée en faveur des arts et de la Culture avec une volonté forte et revendiquée de se concevoir comme :

- Une région inventive, accélérateur du développement culturel ;
- Une région créative, catalyseur des filières et de projets artistiques ;
- Une région équilibrée, au service du développement culturel des territoires ;

Une région participative, en agissant au plus près des habitants, et notamment des jeunes.

Ainsi, en 5 ans, la Région Hauts-de-France est devenue la 1^{ère} région de France au titre de son accompagnement, ayant permis le déploiement d'une politique culturelle ambitieuse, la sécurisation du développement des filières artistiques et patrimoniales et la reconnaissance d'une identité culturelle forte au service des territoires et des habitants des Hauts-de-France ;

Après deux années marquées par la crise, une nouvelle concertation culturelle a été déployée sur l'ensemble du territoire. Avec onze rencontres en territoire et plus de 400 participants rassemblant collectivités publiques et opérateurs artistiques et culturels, ces échanges ont permis de partager un point sur la situation des acteurs culturels au sortir de la crise sanitaire, notamment sur la question du retour du public dans les lieux culturels, de repérer les dynamiques culturelles à l'œuvre et de tracer des perspectives d'amélioration dans l'articulation des politiques publiques culturelles ;

En outre, le contexte national et international depuis 2020 a mis en exergue de grands enjeux de société qui sont relayés de manière très forte par la société civile. Les crises successives - sanitaires, économiques écologiques, énergétiques - sont les déclencheurs d'une prise de conscience collective de la mutation des modèles et de la nécessité d'une prise en compte rapide, pour ne pas dire urgente, de ces situations ;

A travers cette délibération, la Région réaffirme ainsi sa volonté de s'inscrire comme une terre de dialogue, dans la poursuite de celui qui a été engagé dès 2016 avec les acteurs culturels. Véritable moteur de la dynamique culturelle portée par les Hauts-de-France, ce dialogue permanent s'enrichit de nouveaux axes de développement et d'échanges avec les partenaires publics pour permettre une véritable cohésion des ambitions partagées au sein des territoires.

CONSIDERANT :

Considérant que les orientations de la politique culturelle adoptées en séance plénière du 2 février 2017 ont posé les bases de la stratégie régionale avec les acteurs artistiques, culturels et patrimoniaux et les territoires ;

Considérant les crises successives qui ont mis en évidence des fragilités profondes au niveau sociétal comme pour le secteur culturel et qui se traduisent comme autant d'enjeux pour l'ensemble des acteurs et des partenaires ;

Considérant que la feuille de route de la politique régionale s'appuie sur 2 axes stratégiques forts : celui de la Proximité et de la Solidarité et celui de la Stratégie et Vision d'avenir ;

Considérant les contributions recueillies dans le cadre de la concertation territoriale menée entre décembre 2021 et mai 2022 par la Région sur les territoires et celles du Collectif Régional Arts et Culture Hauts-de-France;

Considérant la volonté de l'exécutif régional d'adapter la politique culturelle régionale au regard de 2 objectifs majeurs pour :

- la rendre plus lisible et plus claire ;
- lui permettre d'accompagner les mutations en cours ;

Considérant le maintien des dispositifs adoptés sur la période 2021-2023 : le cadre d'intervention des aides à la création, restructuration, rénovation de salles de cinéma de la petite et moyenne exploitation et le dispositif de soutien à l'emploi de médiateurs culturels des salles de cinéma 2023-2025,

DECIDE

Par 126 « Pour », 0 « Contre », 30 « Abstention »

- D'adopter les nouvelles orientations de la politique culturelle régionale telles que présentées en annexe.
- D'abroger la délibération n°20171933 relative aux axes d'intervention de la politique culturelle régionale à compter du 1^{er} janvier 2024.
- La présente délibération se substitue dans tous les documents à la délibération n°20171933 à compter du 1^{er} janvier 2024.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (141) : Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Régine ANDRIS, Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Martial BEYAERT, Madame Valérie BIEGALSKI, Monsieur Bruno BILDE, Madame Nathalie BILLET, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Émilie BOMMART, Madame Natacha BOUCHART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Odile CASIER, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Laurence CHARPENTIER, Monsieur Sébastien CHENU, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Madame Jennifer DE TEMMERMAN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Eric DELHAYE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Michèle DUCLOY, Monsieur Alexandre DUFOSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur André GENELLE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Chanez HERBANNE, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Caroline LUBREZ, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Frédérique MACAREZ, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Emmanuel MAQUET, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Alexandre OUIZILLE, Madame Patricia PLANCKE, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Madame Catherine QUIGNON, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Serge SIMÉON, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Christopher SZCZUREK, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Benoît TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

Pouvoirs donnés (29) : Monsieur Edouard COURTIAL donne pouvoir à Monsieur Jean CAUWEL, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Eric DONNAY, Monsieur Bernard GERARD donne pouvoir à Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Monsieur Fulvio LUZI, Madame Anne PINON donne pouvoir à Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Olivier PLANQUE donne pouvoir à Madame Patricia POUPART.

Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Madame Valérie SIX, Monsieur Philippe CARON donne pouvoir à Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à Monsieur Grégory TEMPREMANT, Madame Marie-Noëlle DELAIRE donne pouvoir à Madame Cathy DESFONTAINES, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Madame Elisabeth GONDY, Madame Amel GACQUERRE donne pouvoir à Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK donne pouvoir à Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Monsieur Ludovic ROHART donne pouvoir à Madame Danièle PONCHAUX.

Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL, Monsieur Jean-Christophe LORIC donne pouvoir à Madame Bernadette VANNOBEL.

Monsieur Bruno CLAVET donne pouvoir à Monsieur Alban HEUSÈLE, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY, Madame Huguette FATNA donne pouvoir à Monsieur Christopher SZCZUREK, Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Philippe THÉVENIAUD donne pouvoir à Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Philippe TORRE donne pouvoir à Madame Nathalie BILLET.

Monsieur Benjamin LUCAS donne pouvoir à Madame Karima DELLI, Monsieur Gilles METTAI donne pouvoir à Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Julien POIX donne pouvoir à Madame Marianne SECK.

Madame Héroïse DHALLUIN donne pouvoir à Madame Marie-Ange LAYER, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Monsieur Alexandre OUIZILLE.

N'ont pas participé au vote (14) : Monsieur Martial BEYAERT, Madame Natacha BOUCHART, Madame Jennifer DE TEMMERMAN, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Alexandre OUIZILLE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation
la Directrice générale des services
Audrey DEMARETZ



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
EXPRIMES**

REGION HAUTS-DE-FRANCE POLITIQUE CULTURELLE REGIONALE

Préambule

Depuis 2016 et la création des grandes régions, la Région Hauts-de-France s'est positionnée en faveur des arts et de la Culture avec une volonté forte et revendiquée de se concevoir comme :

- Une région inventive, accélérateur du développement culturel ;
- Une région créative, catalyseur des filières et de projets artistiques ;
- Une région équilibrée, au service du développement culturel des territoires ;
- Une région participative, en agissant au plus près des habitants, et notamment des jeunes.

Ainsi, en 5 ans, la Région Hauts-de-France est devenue la 1^{ère} région de France au titre de son accompagnement, ayant permis le déploiement d'une politique culturelle ambitieuse, la sécurisation du développement des filières artistiques et patrimoniales et la reconnaissance d'une identité culturelle forte au service des territoires et des habitants des Hauts-de-France.

Après deux années marquées par la crise une nouvelle grande concertation culture a été déployée sur l'ensemble du territoire. Avec onze rencontres en territoire et plus de 400 participants rassemblant collectivités publiques et opérateurs artistiques et culturels, ces échanges ont permis de partager un point sur la situation des acteurs culturels au sortir de la crise sanitaire, notamment sur la question du retour du public dans les lieux culturels, de repérer les dynamiques culturelles à l'œuvre et de tracer des perspectives d'amélioration dans l'articulation des politiques publiques culturelles.

La Région réaffirme ainsi sa volonté de s'inscrire comme une terre de dialogue, dans la poursuite de celui qui a été engagé dès 2016 avec les acteurs culturels. Véritable moteur de la dynamique culturelle portée par les Hauts-de-France, ce dialogue permanent s'enrichit de nouveaux axes de développement et d'échanges avec les partenaires publics pour permettre une véritable cohésion des ambitions partagées au sein des territoires.

A l'appui de ces dynamiques, la Région peut compter sur l'extraordinaire vitalité des acteurs artistiques, culturels et patrimoniaux du territoire qui font des Hauts-de-France une véritable terre de créativité pour laquelle la Région a toujours affirmé et défendu la liberté de création. Ce soutien s'inscrit dans le respect de la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles d'octobre 2005 et de la loi LCAP du 7 juillet 2016 établissant le principe de liberté de création artistique qui constituent un socle fondamental dans le déploiement de la politique culturelle régionale

Enfin, faisant le pari de la culture comme vecteur de développement humain dans la droite ligne de la notion de droits culturels mais aussi comme facteur d'attractivité du territoire, la Région continue de positionner les Hauts-de-France comme terre de rayonnement culturel, en et hors région. Dans la diversité de ses territoires, des plus ruraux aux métropoles urbaines, chacun doit pouvoir prendre part à cette dynamique pour créer un sentiment d'appartenance et de fierté autour d'une identité culturelle régionale. Du local au global, les habitants et les acteurs artistiques, culturels et patrimoniaux jouent un rôle essentiel d'ambassadeurs pour contribuer à la valorisation et au rayonnement des territoires et de la région. Le dynamisme culturel d'un territoire et de ses composantes est alors un des facteurs majeurs qui participent largement de cette attractivité et de ce rayonnement et la Région entend bien poursuivre cette ambition pour rendre l'art et la culture accessible à tous et visible par tous.

C'est autour de ces trois axes fondateurs de la politique culturelle de la Région, affirmés dès la délibération cadre de 2017, que s'est menée la réflexion pour accompagner les défis pluriels qui se posent au monde de l'Art et de la Culture : mutations sociétales et économiques post-covid, crise énergétique, transition écologique etc. Nourrie des retours de la concertation culture, des échanges avec les autres partenaires publics, de ceux, réguliers, avec les filières artistiques et culturelles, la Région entend poursuivre son soutien à l'économie du secteur culturel et à l'emploi artistique, réaffirmer son ambition pour la culture et inscrire son engagement auprès des acteurs du territoire dans une approche plus lisible et repensée à l'aune des évolutions de notre société.

I- UN NOUVEL ELAN POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE REGIONALE EN PRISE AVEC LES ENJEUX SOCIETAUX

➤ Un environnement en profonde mutation

Le contexte national et international de la fin depuis 2020 a mis en exergue de grands enjeux de société qui sont relayés de manière très forte par la société civile. Les crises successives - sanitaires, économiques écologiques, énergétiques - ont en effet été les déclencheurs d'une prise de conscience collective de la mutation des modèles et de la nécessité d'une prise en compte rapide, pour ne pas dire urgente, de ces situations :

- C'est l'évolution des modes de vies de la société liée aux usages du numérique, à l'urgence climatique, aux tensions économiques et aux montées des inégalités qui vient transformer en profondeur le rapport à l'Art, fragilisant son rôle dans ce qu'il a à dire sur le monde, dans ce qu'il transmet de sens et de lien humain collectif, dans ce qu'il contribue à construire de l'identité et des valeurs de chaque individu, dans une société sans cesse mouvante.
- C'est également la transformation profonde des modèles économiques dans le champ culturel : l'érosion des marges artistiques par l'accroissement continu des frais de fonctionnement, la saturation des modèles de production, la difficulté de renouvellement des publics et d'adaptation aux nouveaux usages, l'érosion du modèle de décentralisation culturelle... qui pose de manière centrale pour ses opérateurs un enjeu d'adaptabilité et de renouvellement permanent en prise avec les mutations du monde.
- C'est enfin la raréfaction des ressources financières qui impactent les collectivités publiques (obligeant à une réorientation, priorisation voire un retrait des accompagnements) fragilisant par extension tout le secteur culturel dont on sait la forte dépendance (par essence) aux financements publics.

➤ La concertation territoriale menée par la Région en 2022

En Hauts-de-France, les problématiques rencontrées par les acteurs de la culture, publics et privés, et leurs attentes, ont pu s'exprimer lors de la concertation régionale menée en 2022 sur l'ensemble du territoire régional.

A l'issue de ces rencontres, se sont dégagées globalement six orientations de travail collectif :

- La nécessité de redonner sa place à la culture et de faire les liens avec d'autres domaines,
- La coordination stratégique et politique aux différentes échelles territoriales,
- Le développement du dialogue local et des mises en réseau,
- L'organisation de la connaissance et de la communication,
- La facilitation de l'accès à la culture,
- L'accompagnement des acteurs et des projets culturels.

En complément des contributions territoriales, d'autres réflexions ont également nourri la réaffirmation d'un positionnement fort de la Région Hauts-de-France pour la culture. Ce sont celles du Collectif régional Arts et Culture, collectif d'acteurs culturels mobilisé sur les questions des politiques publiques culturelles avec lequel la Région entretient un dialogue régulier. Ce sont celles également du CESER Hauts-de-France – Conseil Economique, Social et Environnement Régional, qui, dans le cadre de ses missions de consultation auprès des instances politiques de la Région a publié un rapport avis « *pour des politiques culturelles inclusives et participatives* » mettant l'accent sur la mise en œuvre des droits culturels.

Au regard de ces enjeux, la Région souhaite affirmer **les deux priorités qui guideront son action: équité – vis-à-vis des filières, des territoires, des habitants – et transition écologique.**

❖ Principe d'équité vis-à-vis des filières artistiques et culturelles et d'égalité Femme/Homme

Le territoire des Hauts de France appuie son dynamisme culturel sur un riche terreau dans tous les domaines artistiques et patrimoniaux. Artistes et équipes artistiques, lieux culturels, réseaux de professionnels, manifestations et festivals... nourrissent la vitalité des initiatives sur le territoire par une diversité de propositions dans les domaines du livre et de la lecture, du théâtre, du cinéma et de l'audiovisuel, de la culture scientifique, technique et industrielle, du patrimoine, de la marionnette, des arts du mouvement, des arts plastiques et visuels ou encore de la musique. Pour autant, les filières présentes en région ne se sont pas organisées de la même manière, toutes ne bénéficiant pas des mêmes points d'appui sur les enjeux qui leur sont propres.

Attentive à soutenir les différents écosystèmes artistiques et culturels, la Région Hauts de France inscrit son action dans un accompagnement à une **structuration équitable de ces filières autour d'enjeux de professionnalisation, d'observation, de partage et de mise en réseau**, en s'appuyant sur les structures ressources qui les composent et en menant un dialogue avec les partenaires publics pour développer les outils de contractualisation institutionnelle.

Au-delà de cette approche différenciée par filière, la Région Hauts-de-France entend **inscrire son action dans la réduction des situations d'inégalité Femme/Homme**, qui n'épargnent pas le monde de la culture. Différentes études le montrent, il est nécessaire de travailler à un égal accès des femmes à la vie professionnelle, aux postes à responsabilité, aux moyens de production et de travail et à des rémunérations équivalentes à celles des hommes. L'enjeu est de taille en matière d'art et de culture car il touche au final à la capacité d'accéder à une meilleure représentativité des récits et des points de vue sensibles sur le monde. C'est dans ce souci que la Région souhaite poursuivre et renforcer son attention en matière d'égalité Femmes/Hommes dans les actions qu'elle soutient et dans son dialogue avec les porteurs de projet qu'elle accompagne.

❖ Principe d'équité vis-à-vis des territoires en région : la prise en compte de la grande diversité des territoires de la région

Le territoire régional, s'il est globalement dynamique et rayonnant en matière de culture et de patrimoine, connaît des disparités de ressources et d'offre culturelle liées à des caractéristiques socio-économiques locales, à une histoire culturelle régionale différente, ainsi qu'à des niveaux d'équipements variables.

La volonté de la Région de permettre l'accès à la culture à tous les habitants nécessite de considérer ces disparités et de répondre à une triple responsabilité d'**aménageur culturel du territoire** :

- Adapter son intervention en fonction des spécificités des territoires et de leurs projets.

Ainsi, sur la base d'une connaissance fine des situations locales, d'échanges avec les collectivités et les acteurs culturels, la Région entend mettre en œuvre des modalités particulières de soutien selon les situations à travers divers leviers : appels à projets spécifiques, mobilisation d'ingénierie, facilitation de mise en réseau... ;

- Veiller à répartir les financements régionaux de façon équitable, en ne laissant aucune zone exclue d'un soutien à la vitalité culturelle et artistique et en accompagnant un maillage équilibré d'opérateurs et de projets.

La Région construit ainsi la géographie de sa politique en appréciant notamment l'opportunité territoriale des opérations qu'elle soutient ;

- Articuler l'intervention régionale avec celle des autres acteurs publics participant à la mise en œuvre de cette compétence partagée, pour une stratégie coordonnée de réponse aux besoins et dynamiques locales.

La Région souhaite inscrire ce dialogue au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique et de sa commission culture, dans le cadre du partenariat technique et politique avec l'Etat par l'intermédiaire de la Direction des Affaires Culturelles et dans ses échanges avec les Départements ainsi que les dialogues autour de stratégies ou de contractualisations locales.

La détermination de « territoires prioritaires » peut répondre en partie à ces enjeux et constituer un cadre politique clair et efficace d'une intervention régionale concentrée et exceptionnelle. C'est d'ores et déjà le cas de façon partenariale sur le périmètre du Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache et celui de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier ou bien à l'initiative de la Région sur le Calaisis.

❖ Principe d'équité vis-à-vis des habitants : la volonté de faciliter l'accès des habitants aux ressources culturelles

De façon complémentaire à une approche territoriale de l'accès aux ressources culturelles des habitants, se dessine l'enjeu d'une culture qui donne toute sa place à ces derniers et s'inscrit dans une réelle volonté de prendre en compte leur parole, leurs pratiques et leurs modes de vie dans la construction des projets.

Cet enjeu s'avère d'autant plus crucial que la récente crise du COVID et ses impacts sur la fréquentation, couplée aux nouveaux modes de consommation et de participation initiés par l'environnement numérique, a mis en lumière l'impérieuse nécessité de repenser la manière de faire commun dans les lieux culturels.

Dans ce mouvement visant à créer ou recréer les liens avec les habitants du territoire, un ensemble de leviers sont déjà identifiés qu'il s'agit de pousser et de généraliser beaucoup largement : meilleure prise en compte des pratiques culturelles des habitants dans une approche qui évite les logiques descendantes, participation plus active des spectateurs dans les projets artistiques et culturels, hybridation des usages dans les lieux afin de les ouvrir à davantage de polyvalence, croisement des disciplines artistiques...

Ainsi, et en lien direct avec les éléments ressortis de la concertation de 2022, la Région Hauts-de-France entend **renforcer son action en faveur d'une démocratisation de la culture**, à travers, bien sûr, l'effort très conséquent qu'elle porte en direction de la jeunesse comme levier d'accès et de facilitation des pratiques culturelles dès le plus jeune âge, mais également par son attention aux initiatives visant à associer les habitants dans la vie des équipements culturels, visant l'accessibilité inversée, l'itinérance, la facilitation des déplacements pour les publics

éloignés ou encore le développement de la connaissance des spectateurs et de leurs pratiques et la meilleure prise en compte de leurs temps de vie par les lieux culturels.

❖ **Transition écologique : l'impulsion et l'accompagnement de dynamiques vertueuses face aux enjeux climatiques et environnementaux**

Initiée en 2013 et amplifiée à partir de 2016 en vue de répondre aux enjeux de transitions énergétique, économique et sociétale, de créer des activités nouvelles et des nouveaux emplois, et d'atteindre une société décarbonée en 2050, **la dynamique rev3 – Troisième révolution industrielle en Hauts-de-France constitue une priorité du pour 2021-2027.**

Le contexte de tension autour des ressources énergétiques et les impératifs de la lutte contre le dérèglement climatique, plus largement les enjeux de développement durable, rendent cette orientation stratégique d'autant plus déterminante. La politique régionale de la culture intègre ainsi de façon explicite un objectif global de progrès dans ce domaine afin que le secteur de la culture, comme les autres secteurs, prenne en charge le double défi de réduire son impact et de se préparer à d'autres conditions d'exercice de ses missions.

Qu'il s'agisse de favoriser la diffusion des enjeux liés à REV3 afin que les acteurs culturels et les habitants puissent s'approprier le sujet et identifier leur capacité à agir, de contribuer au développement des ressources, éléments de diagnostic, outils et pratiques, formations, retours d'expériences, d'accompagner les dynamiques structurantes au niveau régional susceptibles de créer un effet d'entraînement et de coordination des initiatives, d'inciter les bénéficiaires des financements régionaux à se fixer des objectifs de connaissance et d'action de ces enjeux par l'introduction progressive de critères d'appréciation et/ou de conditionnalité dans les dispositifs de subvention ou encore de s'impliquer dans un dialogue intense avec les autres partenaires publics de la culture, pour partager des objectifs communs et des modalités d'actions harmonisées, la politique culturelle s'inscrit dans une démarche volontariste en matière de transition écologique.

II- UNE ARTICULATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE REGIONALE AUTOUR DE 2 AXES D'INTERVENTION

Le secteur culturel, sous toutes ses formes et dans toutes ses disciplines, englobe une diversité d'acteurs, de métiers et d'expressions artistiques et patrimoniales qui forgent l'identité d'un territoire et son développement culturel, social et économique.

Forte d'un vivier d'acteurs artistiques et culturels riche, la Région se doit d'être au rendez-vous d'une réalité sectorielle atypique, en plaçant la création et la diversité des expressions artistiques et patrimoniales comme point d'entrée central dans son accompagnement.

Cet engagement doit ainsi permettre aux artistes, auteurs, équipes artistiques qui maillent le territoire de créer, d'échanger, d'innover pour dire la complexité du monde et nous accompagner dans sa lecture sensible et dans la constitution d'une représentation symbolique de notre environnement. Ce riche vivier d'artistes, sans cesse renouvelé par les jeunes générations dans les diverses disciplines artistiques, nous invite à une réelle stratégie d'accompagnement du secteur professionnel artistique, culturel et patrimonial, de la professionnalisation à son rayonnement. C'est sur un cycle vertueux d'une organisation et d'un développement permanent et durable de ces secteurs que pourront être préservés ces richesses et vitalité artistiques et patrimoniales, essentielles pour le territoire et ses habitants.

Aux côtés des opérateurs culturels, la Région entend également favoriser l'intégration de la culture dans la vie quotidienne des habitants, dans les dynamiques de leurs territoires, afin de donner à tous la possibilité de s'exprimer, de découvrir, de pratiquer et de participer au développement de projets artistiques, dans la droite ligne de la notion de droits culturels inscrits dans la loi française, qui visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité » (déclaration UNESCO Fribourg 2007).

En incitant les opérateurs culturels à aller à la rencontre des habitants, en portant un regard plus juste sur la réalité des besoins, des espaces de vie ou des pratiques des habitants, elle ambitionne de déployer son intervention pour une culture accessible partout et pour tous.

❖ **L'attention au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel**

Accompagner la structuration et au développement des filières artistiques et patrimoniales

En considérant le secteur culturel en tant que secteur d'activités professionnel, générant des richesses, créant des emplois, soutenant des parcours professionnels, la Région s'attache à prendre en compte les spécificités de ces

écosystèmes d'acteurs, de leur économie et de leurs enjeux dans la diversité de leurs esthétiques. A travers la **structuration des filières**, la Région se doit d'être au rendez-vous de la réalité sectorielle du monde de l'Art et de la Culture englobant des chaînes de valeur diversifiées (du non-marchand au monde l'entreprise en passant par l'Economie Sociale et Solidaire) mais visant toutes un même dessein, celui du développement culturel, social et économique de la région.

Les **agences, pôles et réseaux** que la Région accompagne jouent un rôle structurant pour les filières. Par le développement d'actions d'observation, de coopérations professionnelles, de formations..., ces opérateurs contribuent à l'animation des filières et à la qualification de leurs acteurs. Par leur positionnement à l'échelle des Hauts-de-France, ils portent également une mission fondamentale de veille et de prospective sur les mutations (sociales, environnementales ou économiques) qui traversent la société et qui impactent les professionnels au quotidien dans leurs métiers. Enfin, par leur représentativité d'une fédération d'acteurs ou de familles d'acteurs, ils contribuent opérationnellement à accompagner les professionnels au plus près de leur réalité et de leurs besoins.

Aux côtés et en appui à ces structures, la Région déploie depuis plusieurs années une **politique de contractualisation avec des établissements publics nationaux du Ministère de la Culture**. Déclinés en conventions de coopération ou contrats de filières, ces partenariats ont vocation à proposer des dispositifs d'accompagnement adaptés aux enjeux spécifiques de ces secteurs. Ces outils, co-construits et co-financés avec l'Etat et le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée ou le Centre National des Musiques, ont démontré toute leur pertinence pour mieux articuler l'action publique en faveur des écosystèmes concernés.

Du fait de sa compétence sur la formation professionnelle, la Région porte par ailleurs une attention particulière à l'accompagnement des parcours professionnels, englobant notamment les **enjeux de formation et de professionnalisation artistique initiale et continue**. A travers son soutien aux structures d'enseignement artistique relevant du Ministère de la Culture, la Région reconnaît l'importance de la qualification et de la formation des jeunes générations sur son territoire. Les cycles spécialisés des conservatoires ou les classes préparatoires à l'entrée dans l'enseignement artistique supérieur sont autant de cursus exigeants pour stimuler les vocations artistiques professionnelles. A leur côté, les écoles d'enseignement artistique supérieur dans les domaines du spectacle vivant et des arts visuels assurent la formation des professionnels de demain et contribuent à maintenir un vivier artistique d'excellence sur notre territoire.

Dans la continuité des enjeux d'insertion et de professionnalisation des jeunes artistes, créateurs ou équipes artistiques, la **formation professionnelle** joue un rôle central dans la sécurisation des parcours tout au long de la vie. C'est dans l'impulsion d'un dialogue construit avec les politiques de compétences régionales et notamment le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle, que la politique culturelle souhaite se saisir de ce sujet pour travailler à une meilleure construction et visibilité de l'offre de formation auprès des professionnels de la culture et du patrimoine et intégration des enjeux des secteurs.

Autre élément essentiel de la structuration des filières : leur dynamisme et rayonnement contribuent à l'attractivité du territoire. La présence forte en région d'**événements structurants de rayonnement national et international** en est la preuve, ces événements portant une programmation artistique exigeante, favorisent les rencontres professionnelles et rendent visible la création régionale.

Dans cette même exigence, l'**implantation de projets de référence nationale**, tels l'Institut pour la Photographie ou prochainement le Pôle de conservation de la Bibliothèque Nationale de France, apporte non seulement une ressource de qualité sur le territoire régional mais contribue également à renforcer, à travers des partenariats forts, l'ensemble de la chaîne d'acteurs œuvrant en faveur des filières.

Soutenir et préserver les expressions artistiques et patrimoniales de la Région et à leur rayonnement.

Dans le respect de la **liberté de création**, le soutien aux expressions artistiques et patrimoniales sous toutes leurs formes est un fondement majeur de la politique culturelle régionale. C'est le gage de la richesse et de la vitalité artistique et patrimoniale de notre territoire pour construire collectivement un projet de société.

Le **soutien à la création reste donc un axe central de la politique régionale**. Ainsi, la Région s'attache à accompagner les expressions artistiques et patrimoniales professionnelles dans toutes leurs dimensions (recherche, production, rénovation, etc.) et dans la diversité de leurs esthétiques : du fonds de coproduction d'œuvres cinématographiques au dispositif de rénovation du Patrimoine culturel protégé, des aides et bourses de création en faveur du spectacle vivant, du Livre et des Arts visuels aux Fonds régionaux d'Art contemporain.

Pourtant, les crises sociétales et la raréfaction des ressources publiques ont mis en lumière, plus fortement encore, la fragilité des artistes et de leur économie, interrogeant les modalités de production : leur condition et leur finalité. Ce constat doit mener à **réinterroger les modalités d'accompagnement des partenaires publics en matière de création pour mieux prendre en compte les temporalités des projets, leurs conditions de réalisation, de visibilité, de monstration et d'export** y compris dans leur relation aux publics et aux territoires, tout en garantissant aux artistes et aux équipes artistiques des conditions de travail viables et cohérentes. C'est un axe de réflexion dans lequel la Région, s'engage en lien avec les filières artistiques et les acteurs publics de la culture.

Aux côtés des artistes, il s'agit également de poursuivre l'**engagement auprès des professionnels qui les accompagnent** : maisons d'éditions, structures de productions, développeurs d'artistes sont des acteurs clés de la chaîne d'acteurs contribuant à cette créativité. Leur développement et leur structuration doit permettre de mieux sécuriser la création artistique régionale et son déploiement dans la durée.

En outre à travers les artistes, les équipes artistiques, les structures de production, toutes ces expressions artistiques et patrimoniales ont vocation à exister et à rayonner dans ses territoires et hors de ses frontières, de manière visible et durable. L'ambition régionale en matière de rayonnement passe par une diversité d'approche ayant vocation favoriser l'exportation sur la scène nationale et internationale de la création artistique mais également à promouvoir cette richesse artistique.

La présence régionale sur des événements prescripteurs, l'accompagnement à la mobilité des artistes, les accords de coopération internationaux en lien avec la stratégie régionale « des voisins », l'organisation d'événements professionnels sont autant d'actions qui concourent à **rendre visible tant au niveau national qu'international la création artistique régionale**.

❖ L'attention portée aux habitants dans leur espace de vie

Améliorer l'accès à la culture par une présence artistique multiforme déployée sur l'ensemble du territoire régional

Faciliter et généraliser l'accès à la culture pour tous les habitants nécessite de prendre en compte autant l'accessibilité matérielle à des lieux, événements ou activités culturelles et artistiques que l'accessibilité sociale et économique. Le territoire régional présente de grandes disparités en matière d'équipements et d'offre culturels qui peuvent être compensées par des formes alternatives de présence artistique et de dynamiques culturelles locales.

Ainsi, la Région soutient d'une part, un maillage de lieux de diffusion ayant des vocations complémentaires, allant des lieux labellisés ou conventionnés dont les missions sont définies autour d'objectifs de diffusion, production et de médiation, aux lieux dits « intermédiaires » relevant d'initiatives de collectivités locales ou d'acteurs associatifs. En complément, et pour favoriser la découverte ou le décloisonnement des activités, l'appui à des initiatives culturelles sur des lieux hybrides, combinant différentes vocations ou types d'activités permet de renforcer l'ouverture à tous les habitants et tous les publics.

D'autre part, la Région veut mettre l'accent sur les projets permettant d'aller vers les habitants ou publics éloignés des équipements ou grands événements culturels. Il peut s'agir de projets conçus de façon itinérante (cinémas, scènes mobiles, tournées de territoire, micro-folies...) ou de la circulation en région d'œuvres ou d'opérateurs culturels structurants (orchestres régionaux, fonds régionaux d'art contemporains...). Il s'agit également de manifestations culturelles de proximité, implantées sur leur territoire et insérées dans une dynamique culturelle locale plus vaste.

Enfin, la Région promeut les résidences d'artistes et autres formes de présence longue sur les territoires, favorisant une relation de proximité entre une équipe artistique, les habitants et les acteurs d'un territoire et contribuant au caractère abordable et partageable de la dynamique culturelle.

Par ailleurs, pour favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture, différents leviers sont à actionner dans le dialogue avec les acteurs culturels afin de proposer une information adaptée sur l'offre culturelle, de faciliter la fréquentation des lieux et événements culturels en aidant la mobilité des publics, en adaptant les programmations aux temps de vie, en pratiquant des tarifs incitatifs et en innovant dans les formes présentées.

Favoriser l'expérience artistique personnelle ou collective

Chaque individu doit pouvoir au cours de sa vie, et notamment dans sa jeunesse, avoir la possibilité de découvrir des œuvres et des artistes, d'expérimenter ou de développer une pratique artistique, de se former et de faire reconnaître ses compétences.

La Région est ainsi fortement engagée dans un objectif de déploiement généralisé de l'éducation artistique et culturelle, notamment envers le public des lycéens et des apprentis. Elle organise et soutient une offre de parcours dans les lycées et les Centres de Formation des Apprentis grâce à l'appel à projets Parcours d'Education de Pratique et de Sensibilisation à la culture. En dialogue avec l'Etat et les Départements, la Région veut porter une attention particulière à la cohérence des parcours proposés aux jeunes ainsi qu'à l'équité des offres qui leur sont faites. La Région encourage également les activités proposant aux jeunes une « école du spectateur » en matière d'éducation à l'image (cinéma, photographie) mais aussi de musique et de théâtre (lycéens et apprentis emmenés sur les festivals de Bourges et d'Avignon). Au-delà du secondaire, la Région poursuit son accompagnement pour une expérience culturelle en soutenant les programmes d'activités culturelles des universités. Le domaine des sciences est également concerné par l'Education Artistique et Culturelle et par l'implication d'un réseau d'acteurs spécialisés en région. Plus largement, le défi de l'éducation artistique et culturelle est à relever également tout au long de la vie.

Au-delà des projets ciblant spécifiquement un objectif de médiation, la Région fait de cet enjeu un enjeu transversal devant être partie prenante de tout projet culturel ou artistique. Ainsi, la Région portera cette ambition auprès de tous les porteurs de projets ou d'activités qu'elle soutiendra.

La pratique artistique étant au cœur de l'expérience culturelle individuelle ou collective, la Région accompagne des acteurs associatifs proposant des ateliers de pratique en lien avec leur activité de diffusion. Elle aide également à la qualification des pratiques amateurs en accompagnant les réseaux et fédérations de pratiques collectives.

Enfin, la notion de droits culturels souligne toute l'importance de favoriser l'implication des habitants dans la vie culturelle locale, de proposer leur participation au sein de projets, de structures culturelles ou non culturelles, et d'ouvrir la possibilité d'interagir avec les acteurs du secteur. La Région portera cette ambition dans le dialogue qu'elle mène avec les acteurs qu'elle soutient et les représentants des acteurs culturels, et accompagnera les actions innovantes et les expériences qui pourront être imaginées en la matière.

Faire de la culture un ferment du développement des territoires

La culture, l'art, le patrimoine participent fortement au lien social, à l'identité des territoires, à leur attractivité et nouent des liens avec d'autres dimensions, environnementales, de solidarité ou économiques.

En matière de patrimoine particulièrement, la Région accompagne la restauration et la mise en valeur des éléments remarquables et soutient l'activité de lieux emblématiques. Elle fait valoir l'histoire du territoire régional, notamment dans ses dimensions minière et industrielle, et mise sur la culture comme catalyseur de sa transformation.

Au-delà de la nécessité de permettre à chaque habitant d'accéder ou de participer à la culture et l'art, la vitalité culturelle d'un territoire contribue en effet à répondre aux besoins globaux de qualité de vie et de développement local. La culture peut également être mise au service d'objectifs poursuivis dans le cadre d'autres politiques publiques vis-à-vis de publics spécifiques (grand âge, enfants, personnes isolées, en insertion...) ou de sujets de société tels que la transition écologique. Elle participe à l'attractivité d'un territoire, qu'il s'agisse d'habitants, de visiteurs de proximité ou de touristes.

La Région souhaite que tous les territoires des Hauts-de-France puissent porter un objectif de développement culturel et mobiliser les ressources locales et régionales existantes pour construire ou mener un projet de territoire à une échelle adaptée. A ce titre, elle soutient les projets culturels co-construits avec les habitants et les acteurs institutionnels et associatifs. Elle accompagne des établissements publics de coopération intercommunale dans la conception ou la mise en œuvre de leur stratégie culturelle territoriale mais également les radios associatives qui contribuent au quotidien à la découverte de la richesse artistiques et culturelle du territoire.

Elle portera au sein de la Conférence territoriale de l'Action Publique et dans son dialogue avec les collectivités et l'Etat sa volonté de travailler à l'articulation des différentes politiques publiques pour davantage de cohérence, de lisibilité et d'efficacité envers les acteurs locaux. Elle incitera à un plus grand partage de la connaissance de l'offre, de la présence artistique, des acteurs culturels, des acteurs ressources dans les territoires ainsi qu'au développement d'espaces d'échanges et de concertation avec l'ensemble des parties prenantes à un niveau local.

III- LA MOBILISATION D'UN ENSEMBLE DE LEVIERS AU SERVICE DE L'AMBITION CULTURELLE

Au service des opérateurs culturels et des habitants, la Région Hauts-de-France déploie cinq leviers d'actions qui permettent à la collectivité régionale d'agir dans une variété de dimensions et d'embrasser un spectre large d'objectifs politiques de manière construite, complémentaire et adaptée aux besoins des opérateurs et des territoires.

❖ Porter et Agir

Tout d'abord, il convient de rappeler que dans le cadre de ses compétences générales, la Région porte une responsabilité forte d'action en faveur du Patrimoine. En effet, depuis la loi de décentralisation de 2004, elle a la charge de la **compétence relative à l'Inventaire général du Patrimoine culturel**. Mission de recherche menée sous le contrôle scientifique et technique du Ministère de la Culture, elle a vocation à identifier les édifices et objets mobiliers du territoire régional relevant du patrimoine et les étudier à des fins de connaissance. Partant du principe qu'un patrimoine identifié, compris, approprié aujourd'hui est mieux à même d'être conservé et transmis demain, le service de l'Inventaire fait connaître aux publics les résultats des études par des actions de partage de la connaissance et par des actions pédagogiques de transmission, apportant du sens, éclairant le présent, aidant les habitants des Hauts-de-France à se situer dans leur propre existence et contribuant à la (re)valorisation des territoires, voire à leur réparation. Les orientations stratégiques de la politique Inventaire Hauts-de-France ainsi que leur déclinaison opérationnelle font l'objet d'une feuille de route spécifique.

Par ailleurs, la Région, en tant que **propriétaire**, met certains bâtiments au service de projets artistiques et culturels contribuant ainsi au déploiement d'activités d'excellences et structurantes sur le territoire. Assumant pleinement sa responsabilité de propriétaire, la Région effectue régulièrement les travaux nécessaires à l'entretien et à la performance énergétique de ses bâtiments.

Enfin, à travers ses **contributions statutaires**, la Région participe à la gouvernance de grands établissements culturels qui contribuent au rayonnement du territoire régional. Son positionnement en tant que membre-contributeur au sein de huit Etablissements Publics de Coopération Culturelle et un Groupement Intérêt public, témoigne de son ambition en matière de Culture et de l'action qu'elle entend assumer auprès de ces établissements. Cet engagement se décline aux côtés d'autres partenaires publics afin de déployer des projets ambitieux et structurants.

❖ **Initier et impulser**

La Région met en œuvre des **aides spécifiques diversifiées** pour emmener les acteurs culturels autour d'objectifs précis, dans l'intérêt du secteur professionnel mais aussi des territoires ou des habitants, ou pour répondre à des besoins ciblés. En effet, ces modes d'intervention permettent d'apporter de la transparence et de la souplesse dans la mise en œuvre des objectifs régionaux, avec une temporalité et des moyens adaptés aux enjeux des territoires, des filières ou de publics spécifiquement ciblés.

Ce sont les différents appels à projets d'initiative régionale qui ont été déployés depuis 2016 autour d'enjeux d'éducation artistique et culturelle, de relations internationales, de promotion de la création régionale professionnelle, d'aménagement du territoire etc. (ex : PEPS, Haute-Fréquence, Hauts-de-France en Avignon, Jardins en scène etc.). La Région continuera de s'appuyer sur ce mode d'intervention spécifique pour initier de nouvelles dynamiques et pour impulser des mesures correctives en cohérence avec les enjeux prioritaires régionaux.

Ce sont également des **aides ciblées** pour accompagner certaines typologies d'opérateurs ou de nature de projets et répondre à un **besoin identifié des acteurs de terrain**. Dans le cadre d'un dialogue avec les filières ou les territoires, ces aides permettent d'agir plus précisément sur des dynamiques sectorielles ou territoriales. Elles peuvent se décliner dans le cadre des contrats de filière avec les organismes nationaux (accompagnement des médiateurs dans les salles de cinéma) mais également au regard de besoins plus spécifiques pour soutenir les initiatives structurantes (accompagnement des micro-folies). Ce sont des aides tant en moyens de fonctionnement que d'investissement. Pour garantir une souplesse d'exécution, les aides ciblées sont délibérées de manière individuelle et au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

❖ **Accompagner et financer**

S'appuyant sur la vitalité artistique et culturelle de son territoire, la Région se positionne par ailleurs comme un partenaire essentiel du soutien à la création, à la diffusion et à l'action culturelle, à l'éducation artistique et culturelle... pour favoriser le déploiement de projets artistiques et culturels sur tout le territoire de manière équilibrée et équitable.

Par le biais de subventions tant en fonctionnement qu'en investissement, la Région contribue à la présence et au développement d'une ressource culturelle et artistique riche et diversifiée sur l'ensemble du territoire régional.

Depuis 2016, chaque année, près de huit cent opérateurs culturels professionnels ont été soutenus, aux côtés des autres partenaires publics du secteur culturel, contribuant ainsi à la production d'œuvres, à la structuration économique d'opérateurs professionnels, à la présence artistique sur les territoires, à la valorisation et à l'attractivité de ses territoires.

Face à la diversité des demandes, cet engagement financier sera maintenu dans une approche plus lisible pour tous. Respectant les valeurs d'intérêt général et répondant aux réalités sectorielles et territoriales, la Région déclinera des cadres d'intervention pour mieux définir ses attendus et simplifier ses modalités de soutien. Deux modalités d'accompagnement seront ainsi déployées :

➤ **L'accompagnement aux opérateurs structurants :**

Afin de confirmer sa relation aux acteurs des Arts, de la Culture et du Patrimoine et son ambition à l'égard de ce secteur, la Région Hauts-de-France ré-affirme son accompagnement au fonctionnement global de l'activité auprès d'opérateurs dont les missions croisent les enjeux de la politique culturelle régionale. En effet, à travers leur rayonnement, leur implantation, leur mission, leur public, ces opérateurs, actifs toute l'année, jouent un rôle stratégique pour une filière ou un territoire dont la région reconnaît l'intérêt régional.

En outre et afin de construire un partenariat fort et réciproque autour d'enjeux partagés, la Région ouvre la possibilité à ces opérateurs de conventionner autour d'un engagement pluriannuel.

Feuille n° 12 de la Délibération n° 2023.00993

➤ **L'accompagnement à la vitalité artistique et culturelle du territoire :**

La Région entend également poursuivre son accompagnement aux projets artistiques, culturels, scientifiques, patrimoniaux qui constituent un terreau riche et dynamique d'actions, fondateur de la vitalité artistique et culturelle du territoire, de son renouvellement et de son rayonnement. Conformément aux axes d'intervention de la politique culturelle et de l'attention que la Région souhaite porter tant au secteur professionnel qu'aux habitants, cet accompagnement a pour objectif de permettre le déploiement de projets artistiques et culturels sur le territoire et ainsi contribuer à la sécurisation des opérateurs dans le développement et la viabilité de leur projet. Dans la diversité des actions qui se déploient sur son territoire, la Région entend accompagner les opérateurs en cohérence avec les priorités stratégiques régionales et notamment les enjeux d'équité territoriale, de filière et de publics et les enjeux de transition écologique.

❖ **Dialoguer et collaborer**

Parce que c'est une compétence partagée, réaffirmée dans le cadre de la loi n°20156991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, Loi Notre, cette ambition ne peut être portée seule et doit s'articuler de manière cohérente avec l'ensemble des partenaires publics et privés qui œuvrent individuellement et collectivement aux mêmes enjeux.

Dans ce cadre, la Région prend toute sa place aux côtés de la compétence régalienne de l'Etat pour impulser des interactions professionnelles avec et entre les acteurs (publics et privés) du territoire et rechercher une efficacité dans la coopération.

Ce sont les concertations régulières avec le Collectif régional Arts et Culture, collectif constitué par les opérateurs artistiques et culturels à la faveur de la nouvelle Région, pour construire un dialogue permanent au plus près des réalités de terrain. Ce sont les concertations territoriales à la sortie de la crise Covid qui ont permis de prendre la mesure de l'impact de la crise sanitaire sur le secteur culturel. Ce sont les échanges réguliers avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour une mise en commun et une optimisation des politiques respectives. Mais ce sont aussi les multiples conseils d'Administration dans lesquelles siègent les élus régionaux qui témoignent de la dimension stratégique dont s'est saisie l'institution régionale depuis sa création.

La Région, consciente de l'effet d'entraînement dont elle peut être porteuse, entend poursuivre cette dynamique, construite sous le signe du dialogue et de la collaboration, pour que se déploie des politiques mieux articulées et cohérentes à l'échelle de son territoire, en témoigne la mise en place d'une Commission Culture de la Conférence Territoriale pour l'Action publique en décembre 2022.

❖ **Sécuriser et structurer**

Pour encadrer ce dialogue, la Région travaille au développement de partenariats et de contractualisations structurants permettant de construire une collaboration durable et sécurisante.

Ces outils pluriannuels, qui posent les bases d'engagements réciproques et concertés, se construisent à plusieurs échelles et instituent une relation de confiance entre les acteurs. De la convention pluriannuelle d'objectifs aux accords de coopération avec les communautés belges, la Région s'est toujours engagée dans une structuration claire et lisible de son action et cette dynamique doit être poursuivie et adaptée. Cela passe par le renouvellement des contractualisations en cours (Centre National de la Musique, Centre National du Cinéma) mais également par la recherche de nouvelles contractualisations (avec le Centre National du Livre ou l'Office National de Diffusion Artistique), ou encore par la réflexion autour d'un schéma d'orientation des arts visuels (SODAVI). C'est aussi le déploiement d'outils de conventionnement pluriannuels souples et adaptés, pour sécuriser les opérateurs et les projets, contribuer à leur structuration, permettre leur renouvellement.

En outre, avec la signature d'un nouveau Contrat de Plan Etat-Région sur la période 2021-2027, la Région renouvelle un partenariat fort et partagé, avec l'Etat, les Départements et les Métropoles de Lille et d'Amiens, autour de la programmation et du financement pluriannuel en investissement de grands projets structurants. Dans ce cadre, les partenaires se sont entendus sur le développement du rayonnement culturel des Hauts-de-France par la valorisation du patrimoine historique et culturel et le développement des équipements culturels structurants et des filières culturelles. Les principes mis en œuvre à travers le Contrat de Plan Etat-Région s'articulent autour des enjeux de rééquilibrage territorial, avec une attention particulière aux territoires les plus démunis ou fragiles, d'amélioration de l'accès à l'offre culturelle et la prise en compte des enjeux de développement durable.

Enfin, la Région est également engagée aux côtés de l'Etat et des Départements et collectivités locales concernées dans deux partenariats stratégiques globaux sur des territoires à forts enjeux socio-économiques que sont

Annexe à la délibération n° 2023.00993

l'Engagement régional pour le Bassin Minier et le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, qui comprennent des volets dédiés au développement culturel et patrimonial.